

Commune de LIGINIAC
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal en date du 7 novembre 2025 à 20h00 selon convocation en date du 3 novembre 2025

Président : M BIVERT Frédéric.

Présents : M BIVERT - Mme VIGNAL - M VINCENT - Mme MINARD - Mrs BRAZ - MICHOUX - VERNIENGEAL - TRONCHE - Mme BRAULT - M BUSSIERE

Absents excusés : M SIRIEIX (a donné procuration à M MICHOUX)
M BOUILHAC (a donné procuration à Mme MINARD)

Secrétaires de séance : Mrs MICHOUX et BUSSIERE

Délibération N° 2025-058 : Approbation du rapport technique annuel 2024 du SIVOM du RIFFAUD

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité des services d'eau potable et assainissement.

Ce dernier doit être présenté et délibéré chaque année au sein des communes adhérentes avant le 31/ 12 de l'année n+1.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers des services. Une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement sera également effectuée (SISPEA).

Après en avoir délibéré, les membres de l'Assemblée :

- Adoptent le rapport sur le prix et la qualité des services eau potable et assainissement de l'année 2024 du SIVOM DU RIFFAUD,

Membres	12
Présents	10
Représentés	2
Votants	12
Pour	11
Contre	0
Abstention	1

Certifié conforme par Frédéric BIVERT, Mairie de LIGINIAC, le 7 novembre 2025.
Au registre sont les signatures

